

“ ou si le dit Sieur Girouard passait en l'ancienne France, pour  
 “ lors les dits donataires seraient tenus, ainsi qu'ils promettent et  
 “ s'obligent, de la lui faire tenir au lieu où il ferait sa résidence,  
 “ en lettre de change ou espèce sonnante.” Mr Girouard ne put  
 signer cet acte “ à cause de la faiblesse de son bras droit.”

Le 17 novembre 1760, sa fille Geneviève maria, à Montréal,  
 Nicholas Gaudry dit Bourbonnière. Ses frères Antoine, Henry,  
 Louis-Paschal et Joachim étaient présent au mariage, mais non le  
 père.

Plus tard, Louis-Paschal trouvant trop onéreuses les obliga-  
 tions de la donation du 21 janvier 1760, en demanda la réduction  
 à ses frères et sœurs qui la lui accordèrent volontiers, “ voulant  
 “ d'ailleurs conserver à leur dit père de quoi vivre honorablement  
 “ le reste de ses jours.” Ceci fut agréé par acte d'accord, passé  
 devant Mezières, notaire, le 30 octobre 1765. Le père Antoine a  
 signé ce dernier acte, mais d'une main tremblante. Il est évident  
 qu'il était mortellement frappé de paralysie. Le 26 janvier 1767,  
 sa fille Marie-Anne, veuve Tavernier, convoitait en secondes noces  
 avec Gabriel Chevrefils dit Belle Isle, mais il n'assistait pas au  
 mariage. Il expirait quelques mois après, le 5 juin 1767, et était  
 inhumé “ dans le cimetière proche l'Eglise,” âgé, dit le registre,  
 d'environ 71 ans.

Il est le père de la famille canadienne “ Girouard,” une  
 famille Acadienne du même nom très-nombreuse existant déjà  
 dans l'Amérique Britannique, à l'Isle du Prince Édouard, à la  
 Nouvelle Ecosse et au Nouveau Brunswick, où le nom, selon  
 les localités, s'écrit indifféremment “ Gerroir,” “ Giroire,”  
 “ Girouard.” Dès 1671, il y avait à Port Royal, Acadie, un  
 nommé François Girouard, laboureur, âgé de 50 ans, marié  
 au pays, et ayant plusieurs enfants mariés. Il doit être le  
 père de la famille Acadienne. Un état officiel dressé en  
 1752, et par conséquent trois ans avant la déportation des  
 Acadiens, constate que 15 familles Girouard s'étaient réfugiées  
 dans les villages de la Pointe de Beauséjour. Voir Rameau,  
*La France aux Colonies*, pages 126, 127 et 152. La famille  
 Acadienne compte aujourd'hui des milliers de représentants répan-  
 dus dans différentes parties des Provinces Maritimes et nommé-  
 ment à Bouctouche, N. B., et à Arichat, C. B., et aussi dans